



Groupe de la Banque Africaine de Développement



République du Bénin

République du Bénin

Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines (MEEM)

A. Généralités

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique du secteur de l'Energie, le Gouvernement du Bénin, avec l'appui de la Banque Africaine de Développement, a initié le Projet d'Electrification Rurale Phase 2 (PERU II) d'un montant de 128 142 303 UC, soit 103 123 030 758 FCFA pour une durée de **six (06)** ans. Le projet sera exécuté dans 570 localités dont l'électrification de 420 nouvelles localités rurales, l'extension/densification du réseau existant dans 150 localités péri-urbaines réparties dans 76 Communes des départements suivants : Atacora, Donga, Borgou, Alibori, Atlantique, Mono, Couffo, Ouémé, Plateau, Zou et Collines.

B. Description sommaire du Projet

- **Objectifs du projet**

L'objectif principal de ce projet est de relever le taux de couverture et le taux d'accès à l'électricité en milieu rurale, respectivement de 10,76% et de 2,40% en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations.

De façon spécifique, la mise en œuvre du projet vise :

- l'amélioration du taux de réussite scolaire dans les localités concernées ;
- le recul de l'exode rural ;
- le recul de l'insécurité ;
- le développement des activités génératrices de revenus.

- **Bref descriptif des composantes du projet**

Les travaux à réaliser sur l'ensemble des localités du projet comprennent essentiellement :

- la construction de lignes moyennes tension HTA (15, 20 ou 33 kV selon les localités) ;
- la construction de lignes mixtes ;
- la construction de lignes basse tension BT ;
- l'installation de postes H61 ;
- la pose de l'éclairage public
- le raccordement au réseau existant et la mise en service du réseau ;
- la réalisation de branchement promotionnel au profit des populations

Les lignes de raccordement et de distribution électrique à construire seront constituées essentiellement de poteaux béton, de conducteurs pour réseaux HTA et BT, d'IACM, de transformateurs H61 et d'accessoires de lignes. Elles seront installées prioritairement dans les emprises des voies publiques.

- **Résultats attendus**

Les résultats attendus aux termes de l'exécution du projet PERU II sont déclinés comme suit :

- 420 nouvelles localités rurales seront raccordées au réseau interconnecté ;
- le réseau électrique existant sera étendu et/ou densifié dans 150 localités ;
- les infrastructures sociocommunitaires et administratives des localités concernées par le projet seront alimentées en énergie électrique conventionnelle ;
- le taux de couverture va connaître un accroissement de 10,76%
- le taux d'accès à l'énergie va connaître un accroissement de 2,40%
- les conditions de vie des populations rurales sont améliorées ;
- 91 543 nouveaux ménages seront immédiatement branchés au réseau interconnecté ;
- 180 000 ménages seront raccordés au réseau à terme pour une population impactée de 1 080 000 habitants.

C. Respect des dispositions et procédures de sauvegardes environnementales et sociales

Conformément aux exigences de la législation nationale en matière de sauvegarde environnementale et sociale, et exigences des Sauvegardes opérationnelles (SO) environnementale et sociale de la Banque Africaine de Développement (BAD), les documents mandataires de gestion environnementale et sociale suivants ont été préparés : (i) vingt (20) études d'impact environnemental et social (EIES) et (ii) un (1) plan de participation des parties prenantes (P3P). Les objectifs spécifiques de ces études sont respectivement :

- évaluer tous les risques et impacts (négatifs et positifs) environnementaux et sociaux du projet ;
- adopter des mesures, activités et mécanismes à mettre en œuvre pour éviter ou minimiser les risques et impacts négatifs E&S;
- adopter des mesures, activités et mécanismes à mettre en œuvre pour maximiser/optimiser les impacts E&S positifs du projet ;
- évaluer les risques de dommages/pertes aux biens physiques (fonciers, immobiliers) et sources de revenus, etc. ;
- adopter des mécanismes participatifs de compensation des dommages et pertes de biens physiques et de moyens d'existence;
- prévenir ou gérer les effets néfastes directs et indirects de l'utilisation des pesticides et autres intrants chimiques de synthèse qui pourraient être utilisés dans le cadre du projet.

En respect de la législation nationale sur les évaluations environnementales et sociales, et des exigences E&S de la Banque Africaine de Développement (BAD) mentionnées ci-dessus, le Ministère du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable (MCVT) a approuvé lesdits documents ainsi que les mesures de gestion qui y sont proposées. Les Certificats de Conformité Environnementale et sociale ci-dessous référencés ont été délivrés pour les 4 premiers rapports d'EIES.

Il s'agit de :

- (i) ANNEE 2024 n°0293/MCVT/DC/SGM/DG-ABE/DEES/SEIES/SA du 10/10/2024 ;
- (ii) ANNEE 2024 n°0294/MCVT/DC/SGM/DG-ABE/DEES/SEIES/SA du 10/10/2024 ;
- (iii) ANNEE 2024 n°0301/MCVT/DC/SGM/DG-ABE/DEES/SEIES/SA du 10/10/2024 ;
- (iv) ANNEE 2024 n°0303/MCVT/DC/SGM/DG-ABE/DEES/SEIES/SA du 10/10/2024.

D. Disponibilité et accessibilité des documents approuvés par le Gouvernement

Les rapports approuvés sont disponibles et peuvent être consultés par toute partie intéressée, aux adresses suivantes :

- Siège de l'unité de gestion du Projet d'Electrification Rurale (PERU)/ Direction de l'Electrification Rurale (DERU)/ Cotonou Jonquet - Immeuble FAGAL – 3ième étage, 01 BP 123, Cotonou – Bénin ; Tél : (+229) 21 31 41 27 / 21 31 10 27 45, Email : info@sbee.bj | Site Web : www.sbee.bj ;
- Siège de l'institution nationale en charge des évaluations environnementales : Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE), Quartier Fidjrossè Fiyégnon, Cotonou 03 BP 4387 ; Tél : +229 21007463 ; Email : abe.infos@gouv.bj ; site web : www.abe.bj

Cotonou, le 21 octobre 2024

Samou SEÏDOU ADAMBI
Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines